

**PORTANT AUTORISATION  
DE PASSAGE SUR NOTRE  
COMMUNE DU RAID DU  
BASSIN MINIER**

Le Maire de la Ville de MASNY,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44, R225, L2212-1, L2213-2 et R225-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2512-14 ;

Vu la demande de Madame Cathy APOURCEAU-POLY sollicitant Monsieur le Maire pour une autorisation de passage sur le territoire communal, du Raid du Bassin Minier, le Samedi 17 Septembre 2022 entre 15 h 00 et 18 h 00.

Considérant le bon déroulement des épreuves sportives diversifiées sur les différents sites dédiés, le 17 Septembre 2022, lors de la onzième édition du Raid du Bassin Minier.

**ARRETE**

**Article 1** : La Mission du Bassin Minier est autorisée à passer sur le territoire de la commune de Masny, le Samedi 17 Septembre 2022 entre 15 h 00 et 18 h 00.

**Article 2** : En accord avec l'organisateur du Raid du Bassin Minier, Monsieur Gilles BRIAND, le règlement du Raid du Bassin Minier exige le strict respect du code de la route et aucune mesure spécifique de contrainte de circulation n'est demandée.

**Article 3**: Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- la Subdivision Départementale d'Orchies
- au Groupement de Gendarmerie de Valenciennes
- à la Direction Départementale de la Sécurité Publique
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- à la Direction des Transports Départementaux
- au Service Régional des Transports de la D.R.E Nord Pas de Calais
- au Syndicat des Transporteurs de Wasquehal
- à la Direction des Transports Scolaires

En application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans les délais de deux mois de la publication.

Fait à Masny, le 12 Juillet 2022

Le Maire, Lionel FONTAINE

